

12
30

République Française

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ ·

DIRECTION
DE
L'EXTENSION
DE PARIS

Prefecture du Département de la Seine

3ème Bureau (Acquisitions)

Classement de 23 voies privées
inscrites au 3ème plan de
campagne en vue de l'appli-
cation de la loi du 15 Mai 1930.

LE PREFET DE LA SEINE,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 Juil-
let 1931 qui a, arrêté le 3ème plan de campagne de classe-
ment d'office de voies privées en exécution de la loi du
15 Mai 1930; ensemble deux délibérations du 25 Novembre
1932 prises par le Conseil Municipal à la suite des
enquêtes publiques effectuées en vue du classement de
certaines des dites voies privées ;

Vu le plan;

Vu les dossiers desdites enquêtes ouvertes entre le
14 Juin et le 21 Septembre 1932 inclusivement aux Mai-
ries des 5ème, 7ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème,
15ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements sur lesdits
-projets de classement, ensemble les pièces y annexées;

Vu les lois des 27 Janvier 1928 et 15 Mai 1930;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée
contre lesdits projets, au cours des enquêtes susvisées,

Considérant que M.M. les Maires et M.M. les Commis-
saires-Enquêteurs ont émis, chacun en ce qui le concerne
un avis favorable à leur réalisation;

Sur la proposition du Directeur du Plan de Paris;

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - Les vingt-trois voies privées ci-
après désignées sont classées au nombre des voies publi-
ques de Paris.

5ème arrondissement : Cité du Cardinal Lemoine, .

7ème arrondissement : Rue du Gros Caillou, .

10ème arrondissement : Rues du Châlet et Civiale, .

11ème arrondissement : Rues de la Main d'Or, de la Forge
Royale, Bréguet prolongée, Charles
Dallery et passage Saint-Sébastien

- 12ème arrondissement : passage Reguinot,
- 13ème arrondissement : Rue Aumont,
- 14ème arrondissement : Rues d'Orléans, Louis Morard
Jacquier et Furtado-Heine,
- 15ème arrondissement : Rues de la Saïda, Dulac et pas
sage Cépré,
- 18ème arrondissement : Impasse Molin,
- 19ème arrondissement : Rues des Carrières d'Amérique
Léon Giraud et passage de Th
ville.
- 20ème arrondissement : Rue des Panoyaux, partie co
entre la rue des Amandiers e
rue des Plâtrières.

Les alignements de ces voies nouvelles sont f
conformément aux liserés rouges des plans ci-annex
lesquels les cotes de nivellement sont inscrites em
--fres rouges.

ARTICLE 2.- Le Directeur du Plan de Paris est
chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliat
sera adressée en dou le exemplaire:

- 1°- à M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la
Seine,
- 2°- à M. le Directeur du Cabinet du Préfet,
- 3°- à M. le Directeur Général des Travaux de Paris
- 4°- à M. l'Inspecteur Général adjoint, Chef du Ser
Technique du Plan de Paris,
- 5°- à M. l'Architecte-Voyer en Chef,
- 6°- à M. le Chef du Bureau des alignements.

Fait à Paris, le

14 JUN 1933

Signé: Edouard RENARD

POUR COPIE CONFORME
Le Chef de Bureau

Renard